



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LE MERCREDI 22 MAI 2024

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle d'ARTS & SPECTACLES MATANIE (ASM), tenue le mercredi 22 mai 2024, à 17 h, à La Centrale Matanie.

Plus de 30 personnes étaient présentes à cette assemblée.

Étaient présents :

MM. Alexandre Béland Lamer (L'Avantage Gaspésien)  
Patrick Bouchard (PromoSon Matane)  
Claude Charest  
Pierre Fiola - via Zoom  
Lynn Francoeur, Desjardins Matane  
Benoit Levesque Beaulieu (Desjardins Matane)  
Sébastien R. Ouellet  
Luc Thibault  
Richard Z. Sirois (administrateur ASM)  
Denis Gauthier  
Normand Caron  
Martin Lefrançois (Mallette Matane)  
Jean-François Côté (administrateur ASM)  
Serge Bernier (administrateur ASM)  
Martin Gilbert (administrateur ASM)

Mmes Kim Bergeron  
Marie-Andrée Dupré  
Margot Fillion  
Manon Fortin  
Guylaine Gagnon  
Joanne Gauthier  
Catherine Matte  
Brigitte Michaud  
Johanne Soucy  
Gabrielle Gendron (ROSEQ) - via Zoom  
Lynda Bélanger - via Zoom  
Madone Guenette  
Louise Martin  
Yolande Beaulieu  
Marie Couture (administratrice ASM)  
Nicole Lagacé (directrice générale par intérim)

### 1. Mot de bienvenue du président

Le président, monsieur Serge Bernier, ayant constaté le quorum déclare l'assemblée ouverte à 17 h 02. Il souhaite la bienvenue aux gens présents.

## **2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée**

Monsieur Martin Gilbert démontre son intérêt à agir à titre de secrétaire d'assemblée.

20240507 Sur la proposition de M. Jean Langelier, appuyée par M. Sébastien R. Ouellet, il est résolu à l'unanimité que M. Martin Gilbert soit nommé secrétaire d'assemblée.

## **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour et de son adoption.

20240508 Sur la proposition de M. Lynn Francoeur, appuyée par Mme Margot Fillion, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2022**

Monsieur Martin Gilbert procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2022.

20240509 Sur la proposition de M. Sébastien R. Ouellet, appuyée par M. Richard Z. Sirois, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 juin 2022 tel que présenté.

## **5. Bilan des activités 2022-2023**

La directrice générale par intérim, madame Nicole Lagacé, et le président, monsieur Serge Bernier, font état des activités ayant eu lieu en 2022 et 2023.

Un résumé du nombre de billets vendus pour les spectacles présentés durant ces années a été effectué.

En 2023, le redressement financier de Kaméléart a monopolisé une grande partie du temps. Le soutien de la Ville de Matane, du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) a été nécessaire et d'une aide précieuse.

Au programme, l'organisme devait finaliser plusieurs redditions de comptes, faire vérifier ses états financiers de 2022 et 2023, revoir ses ententes de partenariat de même que mettre à jour son site Web et ses réseaux sociaux.

Au niveau de la gouvernance, l'organisme devait se doter de nouvelles règles de conduite et de fonctionnement. Plusieurs travaux au niveau de la gouvernance ont été effectués dont la mise en place de nouveaux règlements généraux, l'élaboration d'une planification stratégique à l'image d'ASM, la mise sur pied d'un code d'éthique et de déontologie pour les administrateurs et la création de quatre (4) comités de travail relevant du conseil

d'administration : éthique et gouvernance, audit et finances, ressources humaines ainsi que programmation.

Le futur de l'organisme est optimiste avec une gouvernance complètement renouvelée, un nouveau local en voie d'être aménagé et des critères de sélection déterminés pour l'embauche d'une toute nouvelle direction générale dans un futur rapproché.

Un niveau de la programmation, ce sont 11 spectacles qui seront présentés entre septembre 2024 et juin 2025. À cela s'ajoutent 5 représentations scolaires dont 2 en octobre 2024 et 3 en mai 2025. Le comité programmation y a été avec prudence en misant sur des valeurs sûres, des noms bien connus pour la plupart. Nous miserons éventuellement un peu plus sur la relève. Cependant, il fallait relancer l'organisme avec des artistes bien établis. Le premier spectacle aura lieu le 28 septembre 2024 où ARTS & SPECTACLES MATANIE (ASM) présentera deux humoristes le même soir, une exclusivité dans la région. Le lancement de la programmation aura lieu lors d'un Facebook live le 11 juin 2024 à 11 h 11.

## **6. Orientations 2024-2025**

Le président, monsieur Serge Bernier, résume les orientations pour 2024 et 2025.

ARTS & SPECTACLES MATANIE (ASM) a mis la barre haute en se fixant des objectifs qu'il compte bien atteindre. La création d'une carte de membre et d'une carte privilège ainsi que l'atteinte de la rentabilité des spectacles dès la première année en font partie, mais surtout l'organisme vise à offrir une programmation attractive, variée et à des coûts raisonnables pour la population de la région, avec l'organisation de plus d'une trentaine de spectacles en 2025-2026.

Le président remercie les membres du conseil d'administration qui ont tenu le fort en 2022 et les nouveaux administrateurs qui ont donné du temps de grande qualité pour repartir le nouvel organisme sous de nouvelles bases. Des remerciements sont également accordés à l'équipe de bénévoles.

## **7. Présentation des états financiers au 31 décembre 2022**

Monsieur Martin Lefrançois, auditeur indépendant chez Mallette, vient présenter les états financiers au 31 décembre 2022.

20240510 Sur la proposition de M. Jean Langelier, appuyée par M. Lynn Francoeur, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers au 31 décembre 2022 tels que présentés.

## **8. Présentation des états financiers au 31 décembre 2023**

Monsieur Lefrançois poursuit avec la présentation des états financiers au 31 décembre 2023.

20240511 Sur la proposition de M. Jean Langelier, appuyée par M. Lynn Francoeur, il est résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers au 31 décembre 2023 tels que présentés.

## **9. Nomination des auditeurs indépendants pour l'exercice financier 2024**

Les membres de l'assemblée générale annuelle octroient le mandat de vérification des comptes pour l'exercice financier 2024 à la firme Mallette.

20240512 Sur la proposition de M. Jean Langelier, appuyée par M. Lynn Francoeur, il est résolu à l'unanimité que la firme Mallette soit nommée pour la vérification des comptes d'ARTS & SPECTACLES MATANIE (ASM) pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

## **10. Ratification des règlements généraux**

Avec le changement de nom de notre organisme et notre nouveau conseil d'administration, il devenait nécessaire de revoir nos règlements généraux afin de les adapter à notre nouvelle gouvernance. Ces règlements généraux ont été adoptés par notre conseil d'administration à son assemblée du 6 décembre 2023. Ils proposent, entre autres, une nouvelle structure des sièges des administrateurs, notamment avec certaines compétences déjà ciblées :

Siège 1 Membre nommé par la Ville de Matane.

Siège 2 Membre élu du milieu socioéconomique ou communautaire de la région de La Matanie.

Siège 3 Membre élu possédant une formation ou des aptitudes juridiques.

Siège 4 Membre élu possédant une formation ou des aptitudes en comptabilité ou finance.

Siège 5 Membre élu possédant une formation ou des aptitudes dans le domaine artistique.

Siège 6 Membre élu possédant une formation ou des aptitudes en gestion des ressources humaines.

Siège 7 Membre actif élu provenant du public.

20240513 Sur la proposition de Mme Margot Fillion, appuyée par M. Alexandre Béland Lamer, il est résolu à l'unanimité d'adopter les Règlements généraux d'ARTS & SPECTACLES MATANIE (ASM) tels que présentés.

## **11. Entérinement de la liste des administrateurs**

La liste des administrateurs est présentée à l'assemblée. Monsieur Jean-François Côté vient de se joindre à l'équipe, à la suite d'un appel de candidatures lancé en avril dernier.

Des remerciements sont adressés aux administrateurs pour le travail accompli jusqu'à présent. Ils ont été très sollicités et ont offert beaucoup de temps ainsi qu'une belle qualité de travail avec grande générosité.

20240514 Sur la proposition de M. Lynn Francoeur, appuyée par Mme Johanne Soucy, il est résolu à l'unanimité d'entériner la liste des administrateurs pour l'année 2024.

## **12. Période de questions**

Une question est soulevée au sujet de l'annonce des spectacles. Monsieur Martin Gilbert répond que pour l'instant, nous lancerons la programmation d'un seul coup. Il n'est pas exclu dans le futur que l'organisme annonce ses spectacles au fur et à mesure que les contrats sont signés. Le conseil d'administration se penchera sur cette façon de faire éventuellement.

Une autre question est soulevée au sujet du budget 2024. Mme Nicole Lagacé et M. Martin Gilbert expliquent que les principaux postes de dépenses sont la masse salariale, les cachets des artistes, etc. M. Gilbert indique qu'une analyse financière est réalisée pour chaque spectacle et que l'objectif est d'autofinancer ou de dégager un surplus avec le volet programmation qui comprend toutes les dépenses liées à la diffusion (cachets, salaires techniques, catering, licences, locations, etc.).

## **13. Mot de clôture**

Le président, monsieur Serge Bernier, remercie chaleureusement tous les membres de leur présence. Une courte séance du conseil d'administration se tient immédiatement après la levée de cette assemblée afin d'élire les officiers. Les membres présents sont invités à demeurer dans la salle où ils pourront discuter avec les administrateurs dans quelques minutes.

## **14. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de M. Lynn Francoeur, l'assemblée générale annuelle est levée à 18 h 10.

---

Serge Bernier, président

---

Martin Gilbert, secrétaire d'assemblée